

Département
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 4 juillet 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation 27 juin 2024
--

Date d’Affichage
27 juin 2024

Objet de la délibération

No 2024-100199

Travaux
Nouvelle crèche souscription assurance
dommages ouvrage et tout risque
chantier

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s’est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

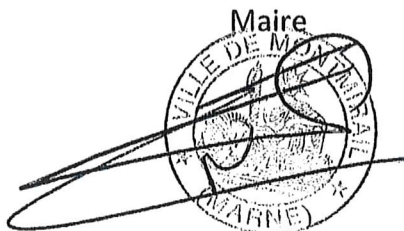
Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Jean-Paul COLMONT, Pascal HOURLIER, Alain GUENON, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ

Absents représentés : Mohamed BENAHMED pouvoir à Romain RICHOMME, Juan GARCIA RODRIGUEZ pouvoir à Karine BOCQUET, Coralie ADNOT pouvoir à Etienne DHUICQ

Absentes excusées : Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie PRIEUR
Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu le dossier de consultation,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :
-autorise monsieur le maire à signer ces deux contrats d’assurance, dommages ouvrage et tous risques chantier auprès de la SMACL avec les conditions ci-dessous
Dommages ouvrage :
Coût 21 050,22€ttc garantie de base, éléments d’équipement et dommages immatériels, pas de franchise
Tous risques chantier :
Coût 7 150,19€ttc incendie, autres dommages, maintenance visite, catastrophes naturelles, RC maître d’ouvrage avec franchise suivante : 5000€ pour dommages autres que vol, 7000€ pour vol, 10% du dommage avec un minimum de 1143€ et un minimum de 3048€ pour les dégâts consécutifs à la sécheresse et/ou réhydratation brutale des sols.

Etienne DHUICQ



Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

051-215103557-20240704-del2024-100199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/07/2024
Publication : 11/07/2024

le Maire

